

L'UTILITÉ SOCIALE DU TRANSPORT SOLIDAIRE

Les apports pour les bénéficiaires et les bénévoles

Portrait des principaux bénéficiaires



Les bénéficiaires du transport solidaire interrogés sont majoritairement des femmes âgées résidant seules à leur domicile et en milieu rural. **Pour autant, le transport solidaire est mobilisable par une diversité de publics (jeunes, demandeurs d'emplois, familles)**

Portrait des principaux bénévoles



L'organisation du transport solidaire est très largement portée par des jeunes retraités, impliqués dans des réseaux de solidarité et intégrés à leur territoire.

Le transport solidaire constitue avant tout un instrument d'accompagnement social. Il contribue à renforcer le lien social et à améliorer le bien-être et l'autonomie des personnes

Un bénévolat qui répond aux attentes des jeunes retraités sur le territoire

Amélioration du bien-être général

Réponse aux besoins quotidiens
(courses alimentaires, rendez-vous médicaux)



Sentiment de sécurité et réduction de l'anxiété

Le transport solidaire contribue à rassurer les personnes âgées lorsqu'elles réalisent leurs déplacements, renforçant leur sentiment de bien-être et leur capacité de mobilité, et contribuant à soulager leurs proches aidants dans l'accompagnement quotidien.



Lien social et lutte contre l'isolement

L'objectif de bien-être des personnes poursuivi par le transport solidaire se traduit également par une forte volonté de lutter contre l'isolement et de renforcer le lien social pour ces personnes. Cette nécessité de créer du lien correspond au profil des bénéficiaires accompagnés : majoritairement âgés et résidant dans des territoires peu denses, ils sont exclus des zones de sociabilité traditionnelles à partir du moment où ils ne peuvent plus se déplacer.



Autonomie et maintien à domicile

Prolongement des capacités à maintenir le lieu de domicile comme lieu d'habitation principale

Conjugué à d'autres solutions de solidarité et à des aides médicales et sociales ponctuelles, le transport solidaire contribue au maintien à domicile des personnes.



Renforcement du suivi médico-social

Les structures de transport solidaire sont étroitement liées aux prescripteurs sociaux, et travaillent en lien avec d'autres associations. Plusieurs bénévoles évoquent ainsi les signalements réalisés par la structure auprès des services sociaux après avoir constaté des difficultés particulières rencontrées par les bénéficiaires.



Trouver sa place dans la société et contribuer à rendre son lieu de vie davantage inclusif

Trouver sa place dans la société

Pour les bénévoles interrogés, l'investissement dans le transport solidaire, et a fortiori l'engagement bénévole, sont vécus comme un moyen de se rendre utile, et de trouver sa place dans la société quand on ne s'y inscrit plus en tant qu'actif.

Tisser de nouvelles formes de liens sociaux et rendre le territoire plus inclusif

À l'instar des bénéficiaires, les bénévoles citent également régulièrement le fait de pouvoir rencontrer des nouvelles personnes, d'établir un lien social avec des personnes de leur territoire, isolées, et qu'ils n'auraient pas pu rencontrer autrement. Cette volonté de développer le lien social se traduit également par un renforcement de la dynamique intergénérationnelle sur le territoire.



Contribuer au développement des solutions qui pourront un jour leur être utiles

Le fait de contribuer à rendre un territoire inclusif a également pour objectif de développer des solutions qui pourront un jour, leur être utiles, s'ils rencontrent des difficultés de mobilité à leur tour. Les bénévoles anticipent donc la mise en place d'un système dont ils pourront eux-mêmes bénéficier dans quelques années.



« On a l'impression de servir à quelque chose même en étant à la retraite, on a un sentiment d'utilité ». *Un bénévole*

« Ce sont des rencontres, c'est enrichissant. Surtout actuellement. Dans notre milieu on se connaît. Je suis natif de Plessé, donc je connais 80 % des gens ici ». *Un bénévole*

La conduite de cette étude a permis d'identifier plusieurs pistes de consolidation du transport solidaire et d'évolution de ses objectifs, de son mode de fonctionnement, afin d'assurer la pérennité de cette solution, de maximiser son impact social et de mieux répondre aux enjeux sociétaux de demain. Ces pistes ont été partagées et consolidées avec les acteurs du transport solidaire lors de trois ateliers en ligne.

Concrètement, elles impliquent de diversifier le public bénéficiaire et bénévole du transport solidaire, de prendre en compte les enjeux environnementaux, et d'inscrire le transport solidaire comme un outil transversal des politiques publiques. Pour relever ces défis, 4 préconisations transversales ont été identifiées :

01

Renforcer le positionnement des bénévoles au sein du dispositif du transport solidaire

- Offrir les ressources aux associations de transport solidaire pour mobiliser davantage de bénévoles, coordonner leurs actions, et diversifier les profils des bénévoles.
- Renforcer la formation des bénévoles pour permettre la capacité de prise en charge d'un profil plus large de bénéficiaires, prendre en compte les enjeux environnementaux et être en mesure d'orienter les bénéficiaires vers des solutions de mobilité correspondant à leurs besoins.

02

Développer de nouvelles gouvernances territoriales et inscrire le transport solidaire comme outil transversal des politiques publiques

- Favoriser la constitution d'une gouvernance territoriale des solutions de mobilité : identifier les complémentarités entre les solutions de mobilité existantes, établir un système de dialogue entre les acteurs porteurs des solutions et les prescripteurs, et favoriser le diagnostic des besoins sociaux sur un territoire.
- Promouvoir la solution de transport solidaire dans ces instances et de manière plus générale auprès des acteurs des politiques publiques afin d'inscrire le transport solidaire dans les cadres d'action publique.

03

Changer les représentations des collectivités, opérateurs de mobilité et bénéficiaires autour du transport solidaire

- Renforcer la communication du transport solidaire auprès d'acteurs sectoriels ciblés : Collectivités territoriales, acteurs de la santé, de l'aide à domicile, acteurs associatifs, etc.
- Valoriser le transport solidaire et communiquer fortement auprès des bénéficiaires hors du cœur de cible actuel afin d'élargir les utilisateurs potentiels.

04

Mobiliser de nouvelles formes de ressources pour faciliter le changement de positionnement du transport solidaire

- Identifier et mobiliser des nouveaux types de ressources pour permettre la transition du transport solidaire : mutualisation et modernisation des équipements de transport, élargissement du recrutement des chauffeurs.
- Inscrire le transport solidaire dans des documents cadres des politiques publiques afin de mobiliser des ressources financières nouvelles.

01 **Consolider les capacités d'agir des associations de transport solidaire**

I. Déploiement d'un cycle de formation mutualisé (2023-2024)

► Pour accompagner les associations de transport solidaire dans l'appréhension des nouveaux enjeux (diversification des publics, compréhension et inscription dans les schémas de mobilité, intégration des enjeux environnementaux), il apparaît pertinent de formaliser et de déployer un cycle de formations mutualisé à l'échelle de la Région Pays de la Loire.

II. Diffusion du modèle de fédération de l'UDAMS 44 aux autres Départements (2023-2024)

► Pour dynamiser le tissu d'associations de transport solidaire, les accompagner dans le déploiement de cycles de formations, représenter leurs intérêts ou mutualiser les coûts, notamment liés aux assurances, le modèle d'Union Départementale d'Accompagnement à la Mobilité Solidaire existant en Loire Atlantique (UDAMS 44), semble pertinent et à diffuser aux autres territoires. La diffusion de ce modèle doit néanmoins se faire dans une approche d'adaptation et de co-construction avec les représentants des autres Départements (le partage de bonnes pratiques, le retour d'expériences, le transfert d'outils, etc.) et non dans la réplique d'un modèle type qui ne prendrait pas en compte les spécificités locales.

III. Outillage des associations de transport solidaire (2023-2024)

► Pour faciliter l'outillage et la montée en compétences des différentes associations de territoire, il paraît pertinent de mettre en place un espace en ligne sous forme de « boîte à outils ». Cet espace pourra intégrer les éléments diffusés en formation, des bonnes pratiques, des outils, etc. La plateforme utilisée ne nécessitant pas de configuration pointue, des outils facilement accessibles comme Google Drive ou d'autres outils déjà existants pourront être mis à disposition.

► Dans un deuxième temps, cet outil de partage de ressources pourra être complété par la création et l'expérimentation d'un outil de gestion et d'appui à la coordination, mis à disposition des associations de transport solidaire volontaires. La forme et les apports de cet outil devront être co-construits avec des organisations de transport solidaire et dans un cadre expérimental, permettant des adaptations.

IV. Création d'un cercle de représentation des organisations de transport solidaire à l'échelle régionale (2024)

► L'inscription du transport solidaire dans les politiques publiques de mobilité doit pouvoir être pensée à différents échelons des collectivités territoriales. Si la diffusion d'un modèle similaire à celui de l'UDAMS 44 doit permettre de dynamiser l'offre de transport solidaire sur tout le territoire régional, les représentations d'intérêts qui ont été opérées dans le cadre du décret sur le Transport d'Utilité Sociale (TUS) ont montré la pertinence de l'identification par les pouvoirs publics au-delà de l'échelon régional d'interlocuteurs dédiés. Sans aller jusqu'à la création d'un système d'Union Régionale, il semble pertinent de pouvoir créer et animer un espace d'échanges permettant de réunir les représentants des Unions Départementales. Ce cercle aurait pour objectif de partager les enjeux de positionnement du transport solidaire, de coordonner les actions de renforcement des capacités d'action des associations, et de représenter les intérêts des organisations quand cela est nécessaire.

02 Expérimenter de nouveaux positionnements et modalités d'organisation du transport solidaire dans les territoires



Présentation de l'expérimentation de « Conciergerie de proximité »

L'objet de cette expérimentation porte sur le repositionnement de la solution de transport solidaire dans une logique plus large de mobilité inversée. Concrètement, il s'agirait de tester un service d'itinérance de services de proximité.

Les territoires volontaires pourraient déployer un service d'itinérance en lien avec les commerçants des centres économiques (alimentaires, esthétiques), les services médicaux ainsi que les services publics. Les services proposés pourraient différer selon les lieux d'expérimentation, en fonction des besoins locaux identifiés, mais également des solutions déjà existantes.

Les collectivités territoriales, et notamment les Communautés de Communes, joueraient un rôle central dans le déploiement de cette conciergerie : elles sont invitées à impulser cette solution en lien avec des représentants de la société civile prêts à s'investir dans ce type de projet, pour identifier l'offre de services délivrés et les financeurs de location ou d'achat d'un fourgon utilisé pour les distributions.

Dans ce cadre, la logique du transport solidaire pourrait être mobilisée de la manière suivante :

- Les chauffeurs bénévoles peuvent pourrissent être mobilisés pour conduire les personnes de leur domicile aux points d'itinérance. Dans ce cadre, les associations de transport solidaire seraient en mesure de regrouper les demandes de transport et donc d'optimiser le remplissage des véhicules.
- Par ailleurs, ce format pourrait permettre d'expérimenter d'autres modes de transport liés au transport solidaire : accompagnement à vélo, à pied, vers les lieux dédiés. Des modes compatibles avec de nouvelles ressources bénévoles pas nécessairement motorisées.



I. Réalisation d'une étude documentaire sur la mobilité inversée (2023)

➤ Pour mener ce volet du plan d'action, un appel d'offre sera lancé par la DREAL pour mener une étude documentaire et appuyer le déploiement du volet expérimental

II. Constitution du cadre expérimental sur le projet de conciergerie de territoire (S2 2023)

➤ À partir des résultats de l'étude documentaire, et notamment de l'identification des conditions de réussite, un cadre expérimental sera créé pour la mise en place de la conciergerie de territoire. Ce cadre expérimental sera piloté par un Comité dédié, qui pourra intégrer la DREAL, le CEREMA et la MSA, et a minima deux collectivités territoriales et organisations de transport solidaire intéressées pour expérimenter cette innovation sur leur territoire.

III. Expérimentation du service de conciergerie de territoire (2024 - 2025)

➤ La troisième phase de ce plan d'action implique la mise en place des expérimentations de conciergerie sur un à deux territoires volontaires. Les services de conciergerie devront être déployés sur une période de minimum 6 mois pour permettre la bonne mise en place de la solution, l'appropriation par les citoyens et la production d'un recul nécessaire pour observer les effets de ce service. Dans ce cadre, un volet portant sur l'évaluation du dispositif pourra être intégré. Les conclusions devront permettre d'analyser l'utilité et les conditions de réussite de la mise en œuvre d'une conciergerie solidaire ainsi que les leviers d'essaimage de cette solution.